



COMMUNE DE Gigouzac

N° 23 - GIGOU INFOS - SEMESTRIEL, JUILLET 2019





Humour !

Maire d'une petite commune rurale...

Une fonction très « haut perchée » !!!



Sans oublier 1er adjoint...

Une fonction à « hauts risques » !



Téléchargez l'application **Le Guide du Tri**



Etat civil

Nos peines

Jacqueline HAUCK, divorcée MARCELLE, locataire chez les Linou dans le bourg, nous a quittés le 9 février 2019.

Nos plus sincères pensées à ses filles, Christelle et Frédérique, ainsi qu'à toute sa famille...

Infos utiles

• Le secrétariat est ouvert

- les mardis de 13H30 à 15H30
- les vendredis de 15H à 17H



• Les permanences de Monsieur le Maire

- les vendredis après-midi
- les samedis de 10H30 à 12H (sur rendez-vous)



05 65 36 83 69



mairie.de.gigouzac@wanadoo.fr



<http://gigouzac.jimdo.com/>



Directeur de la publication : Romuald MOLINIÉ
Comité de rédaction : Magali GIBAUT, François OUVRARD
Dépôt légal : à parution

Directrice de rédaction : Édith BOUR
Photos : Édith BOUR, François OUVRARD,
Romuald MOLINIÉ, Géraldine MOLINIÉ

Édito du Maire



Au 1er janvier 2020, la loi NOTRE, portant sur la réorganisation des territoires, impose aux communautés d'Agglomération la prise de la compétence « eau et assainissement » jusque-là exercée par les communes ou leurs syndicats.

Il est bon de rappeler que la compétence de l'assainissement individuel est déjà à la charge de la communauté d'Agglomération.

La compétence « eau » est exercée par le Syndicat d'adduction de Lamothe-Cassel, qui devrait rester compétent en la matière par le biais d'un régime dérogatoire.

Ainsi, la commune de Gigouzac transfèrera la compétence assainissement collectif au Grand Cahors dès le 1er Janvier prochain.

Quelles conséquences pour les usagers du service ?

À ce jour, difficile d'être précis. En effet, le Grand Cahors a lancé une vaste étude sur le territoire qui sera rendue dans l'été. Mais nous devons être extrêmement vigilants sur les modalités de ce transfert afin que le service rendu et les tarifs restent au même niveau qu'aujourd'hui.

Côté budget, cette année encore, la commune n'augmentera pas les taux d'imposition, ni les taxes d'assainissement.

À travers la lecture de ce numéro, vous découvrirez les manifestations estivales sur la commune. Elles sont extrêmement nombreuses cet été.

LE TRANSFERT OBLIGATOIRE DE LA COMPÉTENCE

EAU ET ASSAINISSEMENT

Je veux remercier ici tous ceux qui contribuent à animer la commune et qui ne comptent pas leur temps pour cela. La meilleure manière de les remercier est de participer aux événements proposés. Vous n'avez que l'embarras du choix !

Excellent été à vous toutes et tous.

Votre Maire
Romuald MOLINIÉ

DANS CE NUMÉRO :

ETAT CIVIL, INFOS UTILES	2
EDITO DU MAIRE	3
INFOS MUNICIPALES	4
BUDGET 2019	6
LE BISTROT COMMUNAL	8
PROJET DE MULTISERVICES RURAL	10
MATINÉE CITOYENNE !	12
LA RETRAITE DE RÉGINE & JEAN	13
L'ÉTÉ À GIGOUZAC - AGENDA	14
RAMASSAGE DES ESCARGOTS, CHASSE AUX OEUFS	15

Église

Une étude est en cours afin d'envisager la réouverture d'une fenêtre et la pose d'un vitrail au niveau de la chapelle de la vierge.

Des devis sont en attentes.

Travaux

Les travaux de voirie 2019 seront effectués autour d'Escalmels.

Les chemins communaux et de randonnées principaux ont été entretenus au printemps.

École

Dans le courant de l'été, un revêtement en enrobé à froid viendra recouvrir la partie aujourd'hui en castine et sous le préau. Ces travaux, d'un montant de 2 500€, seront réalisés par les équipes voirie du Grand Cahors.

Personnel communal

Afin de seconder notre agent communal, la commune a fait appel pour la saison estivale à Mathieu MORATALLA deux jours par mois.



Finances

Le conseil a décidé cette année encore de ne pas augmenter les taux d'imposition, ni les redevances de l'assainissement.



Associations

Club de Pétanque :

Une nouvelle association a vu le jour sur la commune, il s'agit de « Gigouzac Pétanque ».

Afin de les lancer dans leur fonctionnement et après étude du budget prévisionnel, la commune leur a attribué une subvention exceptionnelle de 400€

Grand Cahors

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : le travail continue. Le futur projet sera arrêté en janvier 2019. L'enquête publique suivra dans le courant de l'année 2020.

Une fois les modifications apportées suite à cette enquête, le document pourra être approuvé par les différents conseils du Grand Cahors fin 2020 ou tout début 2021. Par conséquent, notre PLU, applicable depuis 2011, le sera jusque début 2021. Pour ceux qui ont encore des terrains en zones constructibles, il est encore temps ! Demain, pour certains, il sera trop tard.

Coopérative scolaire :

Dans le but de réaliser un voyage de fin d'année en Aveyron, le conseil a attribué une subvention aux élèves de la commune pour un montant de 144 €, ce qui correspond aux frais de déplacements.



Sacs poubelles :

depuis la dernière distribution, vous n'avez plus de sacs noirs. En effet, le Grand Cahors a cessé de les distribuer depuis 2012. La commune a pris le relais quelques années, mais pour des raisons budgétaires, nous avons décidé d'arrêter la fourniture des sacs noirs. À noter qu'en étant équipé d'un composteur et en respectant les consignes de tri, le volume de déchets non valorisables est quasiment nul.

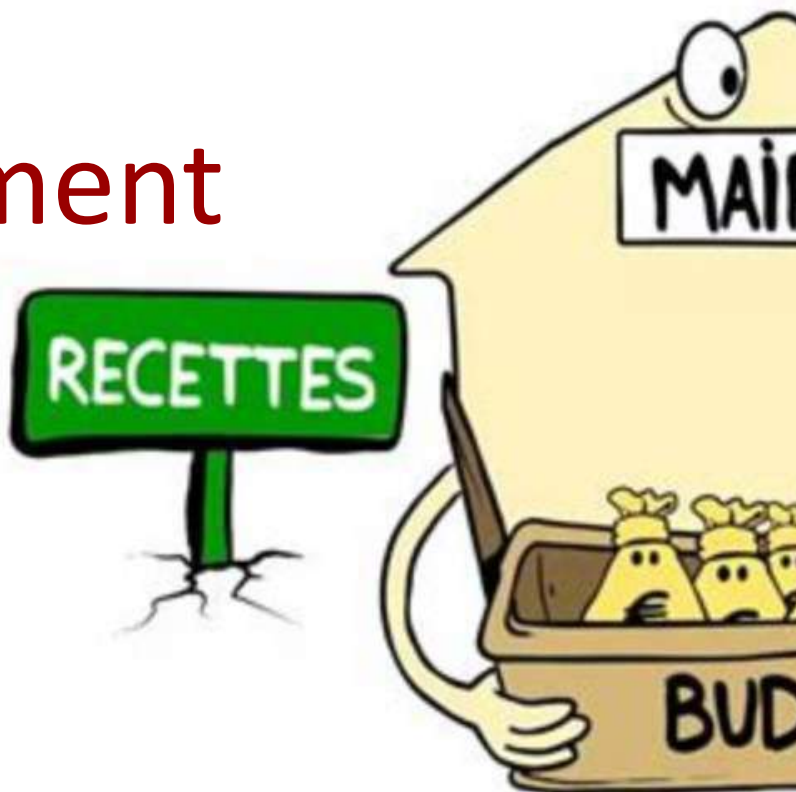


Près de 160 convives se sont réunis samedi 29 juin pour la soirée de fermeture du Bistrot communal !

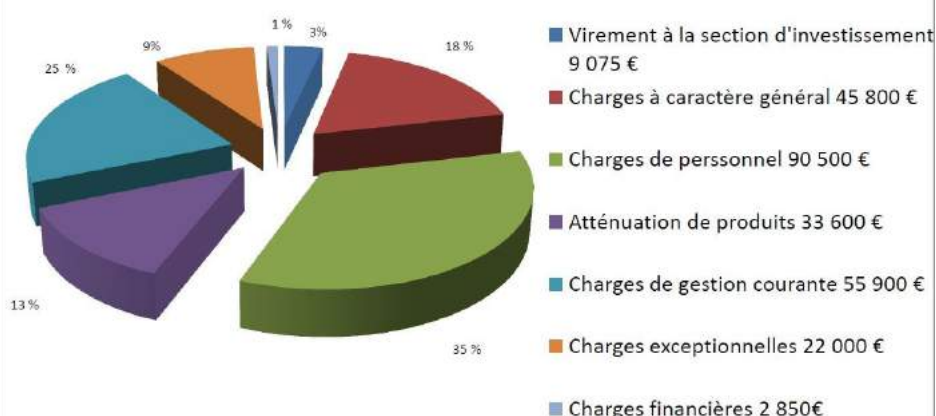
Fonctionnement

Ce budget comprend les Salaires, les dépenses courantes, les fluides, les assurances, l'école, les subventions...

Cette année, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 261 931€.



Section de Fonctionnement-Dépenses – 261 931€

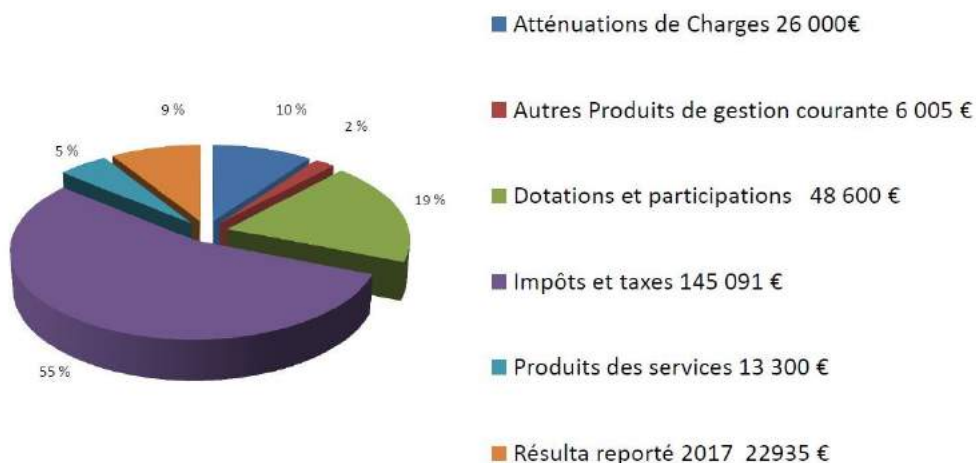


Les dépenses de fonctionnements augmentent sensiblement par rapport au budget précédent ; ceci s'explique par le fait que nous avons deux secrétaires à rémunérer dont une partie sera remboursée par les assurances, mais aussi par le fait que le budget communal abonde le budget commerce de 20 000€ en prévisionnel.

Pour les recettes, on y trouve principalement les recettes fiscales, mais aussi les dotations et les participations.

Les recettes fiscales augmentent alors que les taux d'impositions restent inchangés, car ce sont les bases fiscales servant au calcul qui ont fortement progressé.

Section de fonctionnement – Recettes – 261 931€





Investissement

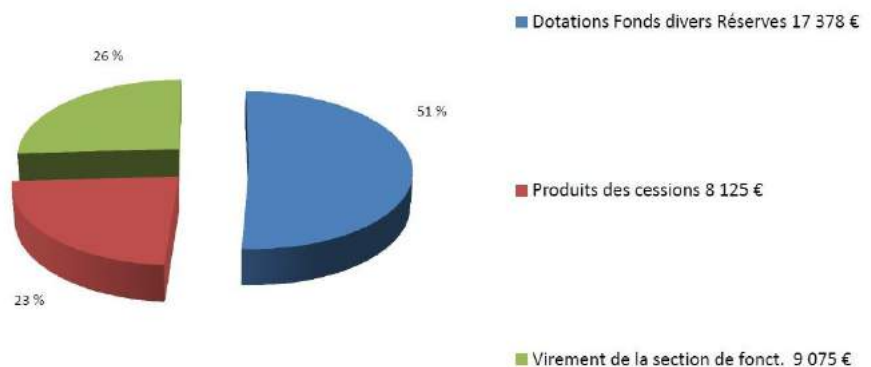
Section d'investissement – Dépenses- 35 078€

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 35 078 €.

Celui-ci est très faible cette année. Cela peut paraître surprenant alors que la commune réalise un important investissement. En effet, la réhabilitation du commerce ne figure plus au budget communal, mais sur un budget annexe, propre au projet. Cela permet une récupération immédiate de la TVA, et une vision globale financière du projet, sans impacter les finances du budget communal.



Section d'investissement – Recettes 35 078 €



En ce qui concerne l'endettement de la commune, l'annuité d'emprunt 2019 représente 21 000 € pour trois emprunts :

- un sur l'école qui se termine en 2036,
- un sur l'église et les inondations qui s'achève en 2024,
- un sur l'atelier et la place Jacques Bourée à échéance 2022.

Le

Tous les jours Guy Décas, Daniel Pardes et Claude Delayre se sont relayés de 11h00 à midi pour vous proposer la dépêche, le café, l'apéritif et le pain.



Guy, prêt à recevoir la foule

Martine, fidèle au poste !



Et même un petit coin lecture pour bouquiner en terrasse ou emprunter !

L'ensemble des élus et des bénévoles se sont transformés en barman chaque vendredis soirs, pour des apéritifs joyeux et multigénérationnels !



bistrot communal

TF1 *au Bistrot !*



*« Lot : les maires se battent au quotidien pour leur commune »
journal télévisé de 13h du 13/02/2019 présenté par Jean-Pierre Pernaut*



Et avec les beaux jours, le bistrot a fait terrasse !!!



ÉT PENDANT CE TEMPS...



Souvenirs, souvenirs...



C'est parti pour les travaux !



Enfouissement des réseaux (eau, électricité, téléphone, assainissement)



Le bâtiment vidé et mis à nu



*La couverture des locaux
entièrement refaite*



Menuiseries extérieures et placo

*Passage de toutes les
gaines électriques, des
arrivées et évacuation
d'eau, mais aussi du
chauffage par pompe à*



La réouverture du commerce multi-service de Gigouzac est prévue pour début juillet.

Le conseil municipal compte sur l'ensemble des Gigouzacois pour fréquenter sans modération ce nouveau commerce qui, au delà de sa mission de service au public, sera aussi un instrument qui permettra de maintenir le lien social dans notre commune.

Parmi de très nombreuses candidatures, le conseil municipal a retenu **Frédéric et Nadège** qui seront les nouveaux gérants.

Fort d'une solide expérience en restauration, ce couple originaire de Haute-Savoie vous accueillera avec sourire et professionnalisme.



... TOUS LES GIGOUZACOIS S'Y METTENT

Par un dimanche matin ensoleillé (le 16 juin précisément !), dès 8h30 une bonne trentaine de gigouzacois a répondu à l'appel de la mairie pour s'affairer à finir quelques bricoles non comprises dans le marché : peinture, nettoyage, etc., il y a eu du travail pour tout le monde.

Encore un énorme merci à toutes ces bonnes volontés !



UNE RETRAITE BIEN MÉRITÉE !



Après 21 ans de bons et loyaux services, Régine et Jean ont fermés les portes du restaurant « chez Régine » en fin d'année dernière.

Mais comment vivent-ils cette retraite qu'ils attendaient depuis quelques temps ?

Régine est ravie ! Elle jardine, repeint la maison, s'occupe des poules et surtout, elle ne s'ennuie jamais. Jean a un peu plus de mal, même s'il apprécie la liberté de mouvements que lui procure la retraite. Il peut enfin se lever à l'heure qu'il veut (même s'il se lève finalement encore plus tôt !), se promener où bon lui semble sans faire attention à l'heure, aller aux champignons, etc. Il ne s'ennuie pas du tout lui non plus. En revanche, il se languit des clients... Sans compter qu'il a été très éprouvant pour lui de voir le restaurant qu'il a bâti au fil des années complètement démoli pour permettre les travaux. Ça se fut un dur moment...

Ça leur manque...

- Les clients, en tout premier et beaucoup !
- Les habitudes
- Les nouvelles du canton

... pas du tout

- Le travail
- D'être coincés !

À travers ce petit article, c'est tout le village qui se joint à l'équipe de rédaction pour remercier Régine et Jean de les avoir accueillis (parfois même très tard !) et d'avoir grandement contribué à la vie de Gigouzac. Après 21 ans de franche camaraderie et de rigolade (et de moments grognons pour Jean !), c'est une page qui se tourne. Mais chacun gardera bon nombre d'anecdotes qui permettront de ne pas oublier la grande place que vous avez occupée dans le village !

Merci à vous deux !



L'agenda gigouzacois

Samedi 6 Juillet	60ème anniversaire du club d'athlétisme Gigouzac / Saint Germain
Vendredi 12 Juillet	Repas organisé par la municipalité à l'occasion de la fête Nationale
Vendredi 19 Juillet	Marché fermier nocturne
Jeudi 25 Juillet	Marché de producteurs « Lot of Saveurs »
Vendredi 9 Août	Marché fermier nocturne
16-17-18 Août	Gigouzac en fête organisé par Les Estivales de Gigouzac <ul style="list-style-type: none">• Vendredi 16 Août 2019 : Soirée avec DJ Alex,• Samedi 17 Août 2019 : Spectacle avec le Grand Orchestre Trait d'Union Périer• Dimanche 18 Août 2019 : Repas Quercynois animé par Matronome
Dimanche 15 Décembre	"Courir pour le sourire d'un enfant" organisé par l'AC Gigouzac / Saint Germain



LA GASTRONOMIE DANS TOUT SON ART

lot of
Saveurs

10 ans  la truffe



UN ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 24 FÉVRIER 1979 RÈGLEMENTE RAMASSAGE ET LA VENTE DES ESCARGOTS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL



Le ramassage et la vente de l'escargot de Bourgogne (*Helix pomatia*) sont autorisés du 1er juillet au 31 mars à condition que sa coquille ait un diamètre égal ou supérieur à 3 cm.
Pendant la période de reproduction (1er avril – 30 juin), il est interdit de ramasser ou vendre ce colimaçon.

Mais toute l'année, on peut ramasser du petit-gris. Le ramassage et la vente de l'escargot Petit gris (*Helix aspersa*) sont autorisés tout au long de l'année à condition que sa coquille soit bordée (enroulée et non coupante) afin de prélever des adultes déjà reproduits. L'absence de bourrelet à la base de la coquille est le moyen de reconnaître les jeunes escargots, interdits de ramassage et de vente.



Et puis n'oubliez pas qu'en cas de contrôle et d'amende, il s'agit d'infractions au code de l'environnement, les délits d'atteinte aux espèces animales ou végétales sont passibles de 6 mois de prison et jusqu'à 9 000 euros d'amende...
De quoi vous donner une « indigestion d'escargots » !



En attendant les escargots... Une prolifique chasse aux œufs a eu lieu à Gigouzac !

Comme chaque année, les Estivales de Gigouzac ont coordonné avec le concours des habitants du village une magnifique chasse aux œufs en chocolat. Chaque habitant pouvait déposer au café municipal des œufs pour qu'ils soient ensuite cachés par l'association. La générosité des habitants ne se dément pas d'année en année.

Ainsi, le lundi de Pâques et sous un soleil printanier, les petits gigouzacois ont cherché dans le bourg du village cette avalanche d'œufs. Fiers de leur butin, ils ont ensuite posé pour une photo souvenir !

La Mairie de GIGOUZAC remercie tous les généreux Partenaires qui ont contribué au financement de ce Bulletin Municipal.
Comme nous, faites-leur CONFIANCE !